



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Actions

Question écrite n° 7703

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation des porteurs de titres de la société Beaux Sites après le dépôt de bilan de cette société. L'association des victimes du dépôt de bilan Beaux Sites évoque un préjudice cumulé de près de 400 millions de francs dont la caisse des dépôts pourrait être responsable en raison d'un investissement délibéré qui a surcoté la société alors que les commissaires aux comptes ont refusé d'approuver les comptes. Certains intermédiaires ont désiré indemniser ceux à qui ils avaient conseillé des valeurs Beaux Sites. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si des manquements à la loi ont été constatés et quel est l'avis du Gouvernement à propos des faits qu'il vient de lui rapporter.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a évoqué la situation de certains actionnaires de la société des Beaux-Sites mise en liquidation en avril 1992, les agissements de M. Dehaye, son président, ainsi que les conditions dans lesquelles la Caisse des dépôts et consignations aurait investi dans cette société de construction. En ce qui concerne les agissements de M. Dehaye, la commission des opérations de bourse s'est saisie de cette affaire dès le mois d'août 1991. À la suite des investigations qui ont été conduites, la COB a infligé à M. Dehaye une sanction pécuniaire pour diffusion d'informations inexactes, décision confirmée par la cour d'appel de Paris. Par ailleurs, cette affaire a été transmise au parquet et est en cours d'instruction. À la suite de cette enquête, la COB n'a pas cru devoir intenter d'action à l'endroit de la Caisse des dépôts et consignations ni à celle de ses dirigeants. Pour ce qui est des liens supposés entre les dirigeants de la Caisse des dépôts et consignations et ceux de la société des Beaux-Sites, le ministre a vérifié que la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations avait, dans le cadre de sa mission et avec les moyens qui sont les siens, procédé à des interrogations et que le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations y avait répondu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7703

**Rubrique :** Marchés financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 novembre 1993, page 3877

**Réponse publiée le :** 21 février 1994, page 900